

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



FR

CD/19/23

**Original : anglais
Pour information**

**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse
8 décembre 2019

Travaux de la Commission permanente (2018-2019)

Rapport intérimaire

**Document établi par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, octobre 2019

RÉSUMÉ

En 2018 et 2019, les travaux de la Commission permanente ont porté principalement sur les domaines suivants, dont certains sont décrits plus en détail dans le présent rapport :

- préparation des réunions statutaires de 2019 – Conseil des Délégués et XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- rencontre avec des représentants des différentes composantes du Mouvement, en particulier pendant les conférences régionales et d'autres réunions internes au Mouvement, pour promouvoir les réunions statutaires et les résolutions adoptées antérieurement et recueillir des informations sur diverses questions essentielles
- réforme des procédures d'élection des membres de la Commission permanente en vue de renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation
- élaboration de mesures concrètes concernant l'égalité de genre et l'égalité des chances à tous les niveaux des instances dirigeantes du Mouvement
- promotion de l'harmonie au sein du Mouvement et examen des obstacles à une gouvernance efficace et résiliente, à l'intégrité et au respect des dispositions, à la coopération et à la coordination entre les composantes du Mouvement et d'autres sujets d'intérêt commun
- évaluation de l'impact de la Vision de 2015 sur le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- administration de l'attribution des distinctions dans le Mouvement.

1. INTRODUCTION

Fonctions de la Commission permanente

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) est le mandataire de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) entre deux conférences.¹ Ses attributions sont définies à l'article 18 des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement).

La Commission permanente a un rôle officiel important dans la préparation du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Seul organe permanent du Mouvement, elle est un lieu de réflexion où sont examinées les questions importantes qui concernent l'ensemble du Mouvement. Elle contribue à régler les différends, à encourager l'harmonie au sein du Mouvement et à promouvoir la mise en œuvre des décisions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale.²

Dans le cadre de ses travaux, la Commission permanente mène de larges consultations avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et les Sociétés nationales à travers le monde, ainsi qu'avec le Gouvernement suisse en qualité de dépositaire des Conventions de Genève.

¹ Statuts du Mouvement, article 16.

² *Ibid.*, article 18.

XVII^e session de la Commission permanente (2015-2019) et composition

La XXXII^e Conférence internationale, tenue en 2015, a élu cinq des neuf membres de la Commission permanente (XVII^e session). Depuis le départ³ survenu dans le courant de 2017 et la [présentation de son rapport au Conseil des Délégués à Antalya](#), Turquie, la même année, la Commission permanente est restée inchangée dans sa composition :

Membres élus à titre personnel :

- M. George Weber, président (Canada)
- M. Chrystold Chetty, vice-président (Seychelles)
- Dr Massimo Barra (Italie)
- M. Ibrahim Osman (Soudan)
- M. Greg Vickery (Australie)

Membres de droit représentant :

le CICR :

- M. Peter Maurer, président
- M. Balthasar Staehelin, directeur général adjoint

la Fédération internationale :

- M. Francesco Rocca, président
- M. Elhadj As Sy, secrétaire général

Plan de travail 2018-2019

La Commission a établi son plan de travail évolutif pour 2018 et 2019 sur la base de son mandat statutaire et des résolutions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale la concernant. Elle s'est référée aussi aux travaux en cours et aux domaines d'activité sur lesquels s'étaient entendus ses membres. Elle y a inscrit nombre de tâches permanentes et cycliques lui incombant, ainsi que des activités ad hoc et thématiques.

Depuis le rapport de 2017, la Commission permanente a tenu six sessions ordinaires, généralement précédées ou suivies de séances de réflexion, afin de tenter de dégager les principaux défis lancés au Mouvement aujourd'hui et d'en débattre avec l'aide d'experts invités. Bien qu'aucun groupe de travail ad hoc n'ait été officiellement créé au cours des deux dernières années, plusieurs petits groupes de réflexion ont été constitués et ont réuni des membres de la Commission permanente, son secrétaire et des experts extérieurs – souvent par téléconférence et suivant une démarche souple et simplifiée – dans le but d'approfondir la discussion sur des sujets donnés et de soumettre des propositions à la Commission permanente.

Celle-ci tient à remercier les instances dirigeantes et le personnel de toutes les Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale de leur engagement, de leur participation et de leurs contributions aux différents travaux.

2. PRÉPARATION DES RÉUNIONS STATUTAIRES DU MOUVEMENT

La préparation des réunions statutaires de 2019, en particulier celle de la XXXIII^e Conférence internationale, a tenu une place majeure dans les travaux de la Commission permanente au cours des deux dernières années. Dans son dialogue avec les coorganisateurs, la Commission permanente est restée fidèle à son engagement de mettre en œuvre les recommandations des principaux rapports et évaluations qui avaient eu pour objet d'améliorer l'efficacité et l'impact de ces réunions tout en maintenant la Conférence internationale comme espace unique où se retrouvent le Mouvement et les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève pour débattre des grands sujets de préoccupation humanitaires. Elle

³ Mme Eva von Oelreich a démissionné de la présidence de la Commission permanente en septembre 2017 pour raisons personnelles.

a été attentive notamment aux recommandations de 2013 du Groupe de travail de l'ancienne Commission permanente sur les forums du Mouvement⁴, aux évaluations de la XXXII^e Conférence internationale et à la définition, en 2016, des objectifs indicatifs devant guider la préparation de la Conférence internationale, à savoir :

Objectif 1 – Contribuer au respect et au développement du droit international humanitaire, dans le but de mieux protéger les personnes touchées par les conflits armés.

Objectif 2 – Améliorer la sûreté, la sécurité et la dignité des personnes en renforçant les cadres juridiques et les politiques en matière d'action humanitaire et en encourageant leur mise en œuvre effective.

Objectif 3 – Définir les priorités humanitaires mondiales en faisant mieux entendre la voix collective du Mouvement, qui découle de son expérience pratique et de son approche de l'action humanitaire fondée sur des principes, concernant les graves problèmes humanitaires.

Objectif 4 – Favoriser les relations, les alliances et les synergies entre les composantes du Mouvement, et entre le Mouvement et les gouvernements et d'autres partenaires humanitaires, afin d'améliorer la mise en œuvre et l'impact des résultats des Conférences internationales passées et à venir.

XXXIII^e Conférence internationale : d'objectifs indicatifs à un ordre du jour et un programme

La préparation d'une Conférence internationale devrait commencer lorsque la précédente s'achève. Le Conseil des Délégués de 2017 pourrait être considéré comme étant à mi-parcours de la préparation de la XXXIII^e Conférence internationale. En particulier, son Forum RC2, espace de discussions relativement informelles, a contribué à établir une continuité entre les conférences, à dégager les grandes tendances et à recenser les nouvelles problématiques humanitaires. Par la suite, la Commission permanente a orienté et facilité les préparatifs en prenant une à une les mesures prévues à cette fin, à commencer par la publication en septembre 2018 de son document de réflexion sur la Conférence internationale qui a permis des avancées sensibles et a donné le coup d'envoi à d'intenses consultations et concertations avec les Sociétés nationales et les États.

L'étape suivante, pour la Commission permanente, a consisté à suivre, accompagner et guider le processus qui a conduit à la mise en commun de nouveaux éléments clés et permis d'étoffer le contenu de la Conférence internationale et d'en établir l'ordre du jour et la structure (document de réflexion sur la XXXIII^e Conférence internationale, [aperçu des thèmes proposés à l'ordre du jour](#), éléments de résolutions et avant-projets de résolution). Elle a finalement approuvé l'ordre du jour provisoire et le programme qui ont été envoyés aux membres le 7 juin 2019 avec la lettre de convocation. À chaque étape, la Commission permanente a encouragé les coorganisateur dans leur ambition d'intensifier leurs consultations et leurs efforts de concertation avec les Sociétés nationales et les États, lesquels ont pris des formes diverses – séances d'information par webinaires, séances spéciales dans les nombreuses conférences régionales et thématiques du Mouvement et de la Fédération internationale, réunions d'information avec les Missions permanentes à Genève et les Missions des petits États à New York, réunions habituelles du Groupe des ambassadeurs tenues à Genève en décembre 2018 et septembre 2019 pour des discussions non limitatives sur les aspects stratégiques et politiques de la Conférence, etc.

L'organisation, à Genève les 27 et 28 juin 2019, d'une réunion préparatoire ouverte à tous les membres de la Conférence internationale, a marqué un tournant dans les préparatifs. Cette réunion visait à identifier les sujets qui recueillaient un large consensus comme ceux sur lesquels les esprits étaient divisés, au travers d'échanges sur les avant-projets de résolution

⁴ Voir la [résolution 3 du Conseil des Délégués de 2013](#) et le rapport correspondant sur la Stratégie pour le Mouvement et les Forums du Mouvement.

distribués depuis peu, afin de faciliter les consultations en cours et la tâche du comité de rédaction pendant la Conférence internationale. En tout, 94 Sociétés nationales et 91 États ont participé activement à la réunion. Chaque projet de résolution a donné lieu à de nombreuses interventions, tant des États que des Sociétés nationales, sur les textes en général et sur des points particuliers. Une grande majorité de participants a trouvé la réunion extrêmement utile.

La Commission permanente a été tenue informée des résultats de ces consultations auxquelles ses membres ont souvent pu participer (voir Annexe 1).

Le processus préparatoire a fait ressortir [trois grands thèmes](#) pour la XXXIII^e Conférence internationale, à savoir :

- Le respect et l'application du droit international humanitaire (DIH), y compris l'établissement d'une feuille de route pour une meilleure application du DIH au plan national et une protection renforcée des populations touchées par les conflits armés
- L'évolution des vulnérabilités, avec une attention particulière portée à l'accès aux services essentiels de santé, à l'adaptation aux conséquences humanitaires des changements climatiques et à la mise à profit des avantages et la réduction des risques liés aux données et à la transformation numérique
- La confiance dans l'action humanitaire, qui amènera à réfléchir en particulier sur la redevabilité et le maintien d'un espace humanitaire neutre, indépendant et impartial.

Ce cadre tracé, des propositions concernant un nombre limité de résolutions ont été formulées et un programme établi, comportant des délibérations de haut niveau et des échanges informels, qui seront affinés jusqu'à l'ouverture de la Conférence. Pour que les participants tirent un plus grand profit de la Conférence, la structure en a été conçue pour leur permettre d'approfondir les sujets, chaque jour étant consacré à un thème précis, ce qui devrait permettre aux délégations, même petites, de naviguer plus facilement entre les différents programmes.

Conseil des Délégués : vers de nouvelles décisions stratégiques du Mouvement

La Commission permanente a pris note des nombreuses propositions de sujets sur lesquels le Conseil des Délégués pourrait prendre des décisions stratégiques essentielles pour le Mouvement et du grand intérêt qu'elles ont suscité, en plus de la nécessité d'assurer un suivi suffisant des décisions précédentes et de remplir les fonctions de préparation de la XXXIII^e Conférence internationale (adoption de l'ordre du jour par exemple). N'ignorant pas que l'ordre du jour provisoire qu'elle avait approuvé était ambitieux pour une réunion d'une seule journée, la Commission permanente a débattu à plusieurs reprises des questions liées à la sélection et à la hiérarchisation des décisions à soumettre au Mouvement lors du Conseil des Délégués, a simplifié le format et les objectifs des résolutions proposées, amélioré la redevabilité et la conformité aux résolutions du Mouvement et envisagé la nécessité d'écarter certaines questions qui sont trop fréquemment et systématiquement inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil des Délégués sera appelé à adopter des résolutions sur [au moins 14 sujets inscrits à son ordre du jour](#), regroupés principalement autour des thèmes « Redevabilité et intégrité », d'une part, et « Répondre aux besoins et aux vulnérabilités » de l'autre. Beaucoup d'entre eux ont donné lieu à d'intenses consultations préalables, notamment sur la base d'éléments de projets de résolution et d'avant-projets de résolution, ce qui devrait faciliter les délibérations et les décisions.

Sans mentionner précisément ces sujets, la Commission permanente a décidé, en particulier, de donner au Mouvement l'occasion :

- de se regrouper autour d'une Déclaration sur l'intégrité avant les discussions prévues sur « La confiance dans l'action humanitaire » à la Conférence internationale afin de mettre en lumière l'engagement du Mouvement en faveur de l'intégrité, de comportements éthiques

et de la redevabilité envers les personnes touchées, les gouvernements, les donateurs et les composantes du Mouvement

- d'examiner, au cours des deux prochaines années, les questions possibles de mise en œuvre et de politique autour de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville) et des Mesures supplémentaires visant à renforcer la mise en œuvre de l'Accord de Séville (Mesures supplémentaires) adoptées en 2005
- de reconnaître la contribution de la Commission permanente à la question de l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux des instances dirigeantes du Mouvement et de s'engager à améliorer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente (voir plus bas sections 3 et 4).

Participation d'observateurs et d'invités aux réunions statutaires

Fidèle à l'usage et aux Statuts du Mouvement, la Commission permanente a continué à porter une attention particulière aux questions relatives à la participation d'observateurs et d'invités aux réunions statutaires. Alors que le débat humanitaire suscite un intérêt croissant, la Commission s'est efforcée de donner la priorité à la tradition d'ouverture de la Conférence internationale en encourageant la participation d'acteurs susceptibles d'apporter une valeur ajoutée et d'enrichir les débats.

Résolutions du Mouvement : promotion et redevabilité

Son rôle étant d'encourager la mise en application des décisions adoptées aux réunions statutaires, la Commission permanente a débattu à plusieurs reprises des défis liés à la connaissance, à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement, des innombrables décisions prises par ses organes statutaires depuis leur création, à leur valeur patrimoniale, à leur pertinence et à leur applicabilité actuelles. La Commission s'est interrogée aussi sur le moyen de choisir pour les résolutions contemporaines le format le plus efficace, de les faire mieux appliquer et observer et d'obliger à mieux rendre compte du respect de leurs dispositions. En particulier, elle a commandé une étude qui a confirmé qu'il était difficile, du fait de leur éparpillement, de trouver des résolutions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale et les documents explicatifs connexes. Encourageant le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales à collaborer et à développer des synergies, la Commission permanente a décidé de soutenir – notamment en y investissant des fonds propres – la mise en place d'une plateforme de recherche en ligne sur les décisions du Mouvement, ce qui obligera à numériser tous les documents pertinents et à les poster sur Internet pour qu'ils soient accessibles à ceux qui en ont besoin à des fins historiques ou analytiques. Ce projet est en cours de réalisation.

3. RENFORCER LA TRANSPARENCE, L'ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES ET LA ROTATION DANS LES ÉLECTIONS ET LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

N.B. : Cette section explique l'origine du projet de résolution présenté au Conseil des Délégués sur ce sujet [CD/19/8DR].

Au début de son mandat, pendant le premier semestre 2016, la Commission permanente a commencé à étudier les possibilités de rendre plus inclusives, transparentes, représentatives de la diversité et équitables les élections qui ont lieu tous les quatre ans à la Conférence internationale. Il était important de veiller à ce que le principe d'une répartition géographique équitable, recommandé par les Statuts, fût appliqué. Cependant, la Commission permanente a souhaité entreprendre un examen plus large du cadre statutaire et des politiques en place dans le Mouvement (Statuts et Règlement ; « Profil des candidats à l'élection à la Commission permanente », entériné par le Conseil des Délégués en 1995 ; etc.) et de l'évolution des règles

et de la pratique électorales depuis cette date. D'autres questions clés ont surgi sur lesquelles la Commission permanente a sollicité des propositions de réforme, telles que :

- l'obtention d'un juste équilibre entre hommes et femmes dans sa composition
- la nécessité de veiller à ce que les candidats aient les qualités personnelles et l'intégrité requises
- l'alignement de son règlement sur les règles électorales actuellement en vigueur concernant la transparence des candidatures et le nombre des mandats autorisés.

La Commission permanente a tenu régulièrement des discussions approfondies sur les moyens de répondre à ces impératifs. Les discussions se sont étendues à la [résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017](#) citée plus bas (voir section 4). Elle a créé un groupe de réflexion composé de juristes de la Fédération internationale et du CICR et du chef de son propre Secrétariat, et l'a chargé d'étudier les options et d'élaborer des propositions concrètes pour atteindre les objectifs fixés. La Commission permanente a approuvé les objectifs proposés à deux niveaux – ceux qui pourront être atteints sans tarder grâce à des dispositions administratives régissant les candidatures aux élections de 2019, et les changements de politique à soumettre au Conseil des Délégués de 2019 sous la forme de nouvelles lignes directrices relatives aux candidats à l'élection remplaçant le Profil des candidats de 1995. La résolution comporterait des engagements fermes de la part de toutes les composantes du Mouvement concernées sur plusieurs points, notamment le dépôt des candidatures plus tôt (60 jours avant l'ouverture de la Conférence internationale), un maximum de deux mandats de quatre ans pour les membres élus et un juste équilibre hommes-femmes entre les membres élus et les membres de droit. Elle demanderait instamment à tous les membres de la Conférence internationale de prendre en compte lors de l'élection de la Commission permanente, y inclus lors de la XXXIII^e Conférence internationale, les qualités personnelles, le principe de répartition géographique équitable mais aussi l'équilibre équitable entre les sexes au moment d'élire les cinq membres élus de la Commission permanente, notamment en choisissant au moins deux femmes et deux hommes parmi les candidats.

4. MESURES CONCERNANT L'ÉGALITÉ DE GENRE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES A TOUS LES NIVEAUX DES INSTANCES DIRIGEANTES DU MOUVEMENT

Le Conseil des Délégués de 2017 a adopté la résolution 12 intitulée « Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ». Il demandait au CICR, à la Fédération internationale, aux Sociétés nationales et à la Commission permanente « de prendre des mesures concrètes au sein de leurs instances dirigeantes à tous les niveaux concernant la question de l'égalité de genre et de l'égalité des chances, et de faire rapport au prochain Conseil des Délégués de 2019 sur les progrès accomplis. »

La Commission permanente a été très sensible à cet appel du Mouvement et s'est attachée, dans la mesure où ses fonctions l'y autorisaient, à atteindre ses objectifs par des actes volontaristes et significatifs. À cette fin, les mesures suivantes ont été prises :

- Le président et d'autres membres de la Commission permanente ont profité de leur présence à diverses réunions du Mouvement pour faire connaître cet engagement du Mouvement. Sur un plan plus informel, ils ont régulièrement tenu des consultations bilatérales ou pluripartites avec des réseaux et des parties prenantes militant pour un meilleur équilibre hommes-femmes dans les instances dirigeantes du Mouvement, et ils ont pris part à différentes initiatives de suivi de la résolution 12, en particulier dans le cadre de la préparation des réunions statutaires de 2019.

- La résolution 12 de 2017 faisait suite aux travaux entrepris par la Commission permanente depuis 2016 pour renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente (voir plus haut section 3). Ce travail a abouti à la mise en application de mesures administratives et à la présentation au Conseil des Délégués de 2019 d'un projet de résolution visant en particulier à encourager les initiatives tendant à ces fins.
- La Commission permanente a constaté par ailleurs, dans ses délibérations, que les Statuts et le Règlement du Mouvement, rédigés pour l'essentiel en 1986, pouvaient inclure des dispositions portant indûment la marque du genre masculin. Conformément à l'article 18.2.a) des Statuts, elle a donc officialisé l'interprétation selon laquelle « il convient de considérer que les Statuts et le Règlement du Mouvement ne font pas de distinction entre les hommes et les femmes et que, sauf intention contraire évidente, les mots et expressions renvoyant au masculin ou au féminin ne se limitent pas au genre indiqué ».
- Enfin, la Commission permanente a officiellement confirmé sa volonté de tenir compte à la fois d'une répartition géographique équitable et d'un juste équilibre entre hommes et femmes lorsqu'elle propose des noms pour occuper des sièges au Conseil des Délégués et à la Conférence internationale.

La Commission permanente a également eu des contacts réguliers avec divers acteurs du Mouvement participant à des initiatives de suivi en lien avec la résolution 12, en particulier lors de la préparation des réunions statutaires de 2019. Elle pourra aussi envisager d'autres initiatives pertinentes pendant sa prochaine session (2019-2023).

5. L'HARMONIE AU SEIN DU MOUVEMENT ET LES QUESTIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Étudier les obstacles à une gouvernance efficace et résiliente, à l'intégrité et au respect des dispositions

Depuis son entrée en fonction fin 2015, la Commission permanente actuelle s'est servie de sa position unique et de sa composition privilégiée pour essayer de dégager les tendances futures dans le secteur humanitaire et de prévoir leurs conséquences pour le Mouvement. Dans la seconde partie de son mandat, elle a poursuivi sa réflexion au cours d'une série de séances informelles qui ont porté en particulier sur le sujet suivant : « Gouvernance efficace et résiliente : intégrité et respect des dispositions au sein du Mouvement ».

S'appuyant sur le travail réalisé par un groupe de réflexion interne et avec l'aide de plusieurs experts, la Commission permanente a pu dégager différentes pistes de travail à court et à long terme qui permettraient de renforcer l'intégrité et le respect des dispositions au sein du Mouvement. Elle s'est intéressée en particulier aux évolutions significatives liées à l'examen de la politique de la Fédération internationale relative à l'intégrité et à la présentation au Conseil des Délégués pour adoption d'un document intitulé « Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales ». Les préparatifs des réunions statutaires de 2019 ont été aussi l'occasion de proposer des contributions utiles et décisives au développement des thèmes « Redevabilité et intégrité » et « La confiance dans l'action humanitaire » pour le Conseil des Délégués et la Conférence internationale respectivement, notamment une Déclaration du Mouvement sur l'intégrité. À plus long terme, on pourrait éventuellement envisager d'entreprendre un examen et une évaluation des mécanismes en place pour déterminer s'ils suffisent à faire respecter les politiques sur lesquelles reposent l'intégrité collective du Mouvement et celle de ses composantes ou si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Par ailleurs, la Commission permanente est tenue informée des décisions prises par la Fédération internationale de suspendre la qualité de membre de Sociétés nationales pour atteintes à sa politique d'intégrité. Notant les limites du cadre statutaire actuel du Mouvement,

elle a eu des discussions approfondies sur les effets possibles ou souhaitables d'une telle suspension sur la participation aux réunions statutaires du Mouvement.

Promotion de la collaboration et de la coordination entre les composantes du Mouvement

Dans ses séances de travail, par ses déclarations au Mouvement et par diverses démarches bilatérales auprès des parties concernées, la Commission permanente s'est attachée à promouvoir une collaboration et une coordination harmonieuses entre les membres du Mouvement.

Elle s'est tenue informée des progrès faits dans la mise en œuvre du plan d'action de 2013 sur le Renforcement de la collaboration et de la coordination au sein du Mouvement. En même temps, la Commission a eu connaissance de certaines questions possibles de mise en œuvre et de politique autour de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires. Sur la base de l'article 10.6 de l'Accord de Séville, la Commission permanente a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil des Délégués de 2019 un point portant sur ces questions. Le Conseil des Délégués serait notamment informé de la décision du Conseil de direction de la Fédération internationale d'examiner au cours de l'année à venir l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires, ainsi que du processus collaboratif d'examen propre au CICR. La Fédération internationale et le CICR pourraient alors demander l'appui de la Commission permanente pour faciliter le dialogue en vue de la préparation du Conseil des Délégués de 2021, où leurs conclusions seraient dûment examinées et soumises à décision.

Promotion du cristal rouge

La Commission permanente a discuté des conclusions d'un rapport sur l'acceptation et la perception du cristal rouge et sur les efforts faits pour le promouvoir plus de dix ans après la création de l'emblème par le Protocole additionnel III de 2005 aux Conventions de Genève. Le rapport a mis en avant, entre autres problèmes, la connaissance limitée de l'emblème supplémentaire et le peu de chances concrètes qu'il ait d'être plus largement utilisé. La Commission permanente examinera régulièrement l'évolution des obstacles à une plus large utilisation et les perspectives en la matière.

Protocole d'accord

À ses réunions, la Commission permanente a reçu régulièrement des informations, notamment de M. Robert Tickner, le moniteur indépendant nommé début 2016, sur la mise en œuvre du **Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels**, datés du 28 novembre 2005, entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. Pour en savoir plus, voir le rapport du moniteur indépendant [CD/19/13].

Hommage aux volontaires et employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tués en service

La Commission permanente a exprimé à plusieurs reprises sa vive inquiétude et sa profonde tristesse devant la perte de tant de volontaires et d'employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge morts en service, trop souvent victimes directes ou même cibles de la violence. Elle a plaidé pour un plus grand respect de la sécurité du personnel humanitaire, volontaires et employés, et des porteurs des emblèmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, faisant écho aux résolutions 4 et 5 de la XXXII^e Conférence internationale⁵. En organisant l'émouvant hommage aux employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tués en service pour la cérémonie d'ouverture du Conseil des Délégués de 2017, la Commission

⁵ Intitulées respectivement « Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé » (32IC/15/R4) et « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire » (https://rcrcconference.org/app/uploads/2015/04/IC32-AR5-Safety-security-volunteers_FR.pdf).

permanente s'est rendu compte que l'on manquait d'informations exactes sur les décès touchant les différentes composantes du Mouvement. Elle a formulé diverses propositions pour combler cette lacune et a noté avec satisfaction les efforts entrepris par le CICR et la Fédération internationale pour collecter, compiler et fournir les informations nécessaires pour rendre hommage à ceux qui ont trouvé la mort en service.

6. MESURER L'IMPACT DE LA VISION DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE DE 2015

N.B. : Cette section rend compte de l'impact de la Vision du Mouvement adoptée par le Conseil des Délégués en 2015 [CD/15/R11].

Dans sa résolution 11, le Conseil des Délégués de 2015 appelait toutes les composantes à incorporer la Vision du Mouvement dans leur planification stratégique. Il mettait en lumière les nombreux défis auxquels étaient confrontés les acteurs humanitaires, en particulier l'ampleur des besoins humanitaires, les violations généralisées du droit international humanitaire et les risques croissants liés aux catastrophes mais réaffirmait aussi la détermination du Mouvement, réseau humanitaire mondial unique en son genre, à prévenir et à alléger en toutes circonstances les souffrances humaines. Il demandait à la Commission permanente « de faire rapport sur l'impact de la Vision au Conseil des Délégués de 2017 ».

Dans son [rapport intérimaire au Conseil des Délégués de 2017](#), la Commission permanente a signalé qu'il était difficile, si tôt après l'adoption de la Vision, d'évaluer dans quelle mesure elle avait été incorporée aux orientations stratégiques du Mouvement et de ses composantes, et relevait aussi qu'il serait probablement malaisé, vu la nature même de la Vision, d'en mesurer l'impact.

Deux ans plus tard, il est clair que le positionnement sur la Vision ne s'est pas sensiblement modifié. Tirant parti des différentes réunions du Mouvement en 2018 et en 2019, les membres de la Commission permanente se sont entretenus avec une vingtaine de dirigeants de Sociétés nationales afin d'essayer de juger de leur degré de connaissance de la Vision et de les sonder sur l'usage qui en est et sera fait dans le monde et dans leur planification stratégique. Cet exercice a confirmé que les personnes interrogées avaient une connaissance très limitée de la Vision et beaucoup de peine à en percevoir la valeur ajoutée et les usages concrets à en faire, alors qu'il existe tant de textes statutaires, politiques et stratégiques en vigueur dans le Mouvement et dans chacune de ses composantes.

Tout en réaffirmant la pertinence de la plupart des dispositions de la Vision de 2015, la Commission permanente a noté qu'il lui était pratiquement impossible d'en mesurer l'impact. Elle aurait pu envisager de procéder à une étude plus fine, mais aussi plus complexe, de la planification stratégique de chacune des composantes du Mouvement pour évaluer dans quelle mesure elle était empreinte de l'esprit de la Vision, mais les ressources nécessaires auraient été difficiles à mobiliser. La Commission permanente a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'abandonner ni de réviser la Vision et que l'on pouvait continuer à la faire connaître dans le Mouvement comme source d'inspiration pour ceux qui sont en train d'en arrêter les futures orientations stratégiques. Elle a jugé inutile de garder ou de mettre en place un mécanisme de suivi ou de rapport sur la mise en œuvre ou « l'impact » de la Vision. L'avenir de celle-ci pourrait être réévalué après 2020.

7. DISTINCTIONS DU MOUVEMENT

En 2019, la Commission permanente a décidé de décerner la médaille Henry Dunant à trois personnes pour honorer leurs services exceptionnels et leur grand dévouement à la cause du Mouvement. Elle a également décidé de décerner cette année à une personne le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité. À ce sujet, elle a convenu de clarifier et d'officialiser dans un proche avenir les décisions qu'elle avait prises en 2013 sur les

amendements aux règlements et critères relatifs à ces deux prestigieuses distinctions du Mouvement.

L'expérience faite au dernier Conseil des Délégués d'une cérémonie conjointe de remise des prix ayant été positive, la Commission permanente et le Conseil de direction de la Fédération internationale ont décidé de la renouveler le 4 décembre lors de la cérémonie d'ouverture conjointe du Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale.

8. QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

La Commission permanente tient à exprimer sa gratitude au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales donatrices (voir Annexe 2) pour leur soutien financier sans lequel elle n'aurait pas pu remplir son mandat et ses fonctions. Elle remercie aussi le CICR d'avoir hébergé son Secrétariat indépendant.

Les budgets 2018 et 2019 se sont établis à 529 500 et 594 500 francs suisses respectivement, ce qui signifie que les budgets de cette session de la Commission permanente ont été parmi les plus bas des vingt dernières années. En 2018, les contributions au budget de la Commission permanente se sont élevées à 507 701 francs ; elles ont été versées à raison d'un tiers environ par les Sociétés nationales, d'un tiers par la Fédération internationale et d'un dernier tiers par le CICR, conformément à la résolution du Conseil des Délégués régissant le financement de la Commission permanente.

Celle-ci a réaffirmé la décision d'alterner chaque année les examens internes et externes des finances pour garantir une bonne gestion de ses comptes et encourager de bonnes pratiques de gouvernance. Un premier examen financier indépendant des comptes de 2015 a été réalisé par KPMG en 2016. La Commission permanente a décidé de faire procéder en 2019, la dernière année de son mandat, à un second examen financier par KPMG, qui a confirmé la conformité des états financiers avec la norme internationale d'examen limité (ISRE 2400).

D'un point de vue administratif et logistique, 2019 a été une année chargée pour le Secrétariat, dont le système informatique (matériel, soutien, stockage des données, etc.) a dû être complètement réorganisé et qui a dû déménager (temporairement) ses bureaux.

Le Secrétariat de la Commission reçoit volontiers les représentants des Sociétés nationales à Genève. Le président et les autres membres se tiennent à votre disposition pour toute question, remarque ou suggestion au sujet de leurs rôles et fonctions au sein du Mouvement.

19, avenue de la Paix
1202 Genève
Suisse
contact@standcom.ch
Tel : +41 22 730 2032
www.standcom.ch

ANNEXE 1 : Participation de membres de la Commission permanente à des réunions régionales, sous-régionales et thématiques

- 10^e Conférence des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (Bagdad, mars 2018)
- 10^e Conférence régionale européenne des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Almaty, mai 2018)
- 10^e Conférence régionale de l'Asie-Pacifique (Manille, novembre 2018)
- Réunion sur la constitution d'un réseau de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les États membres de l'OCI (Organisation de la coopération islamique) (Istanbul, janvier 2019)
- 13^e Conférence méditerranéenne (Sarajevo, avril 2019)
- 44^e Assemblée générale de l'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge (Koweït, avril 2019)
- Conférence mondiale « Santé et changements climatiques » (Cannes, avril 2019)
- 21^e Conférence interaméricaine (Buenos Aires, mai 2019)
- Réunion annuelle CICR/Fédération internationale des conseillers juridiques des Sociétés nationales (Genève, juin 2019)
- Réunion préparatoire en vue de la XXXIII^e Conférence internationale (Genève, juin 2019)
- Sessions du Conseil de direction de la Fédération internationale (Genève, janvier-février et juin 2018 ; mai et octobre 2019), notamment du Groupe de travail sur les réunions statutaires

ANNEXE 2 : Liste des Sociétés nationales donatrices (dernière mise à jour : 15 octobre 2019)

Au moment de la rédaction du présent rapport, les Sociétés nationales des pays suivants ont apporté leur généreuse contribution au budget de la Commission permanente pour les années 2018 et/ou 2019. La Commission permanente tient à renouveler ses remerciements à chacune d'elles.

Albanie	Estonie	Pologne
Allemagne	Finlande	Qatar
Andorre	Honduras	République de Corée
Australie	Israël	République tchèque
Autriche	Italie	Roumanie
Bahreïn	Japon	Royaume-Uni
Belgique	Jordanie	Suède
Bolivie	Kenya	Suisse
Bulgarie	Koweït	Thaïlande
Cambodge	Liechtenstein	Turkménistan
Canada	Maroc	Turquie
Chine	Monaco	
Chypre	Monténégro	
Îles Cook	Norvège	
Costa Rica	Nouvelle-Zélande	
Croatie	Pakistan	
Cuba	Palestine	
Espagne	Pays-Bas	